

bill était adopté, le Conseil serait forcé de tenir compte du fait que le Parlement a ajouté un article et qu'en vertu dudit bill, il est du devoir du Conseil, et plus particulièrement de la Division des appels, d'accorder de l'importance au fait que le Parlement a pris la peine d'ajouter un nouvel article à la loi. Il me semble que lorsque le Parlement prend une initiative de ce genre, il est du devoir du tribunal d'en chercher le motif, et de ne pas considérer les mots comme s'ils étaient inexistantes. Ceci dit, prenez-vous part à ce genre de discussion?

M. MacDougall: Je n'interviens pas dans la controverse qui pourrait exister entre les membres du Comité à ce sujet. J'ai confiance dans les décisions antérieures du Conseil et dans les procédures qu'il a établies au cours des années passées. Je ne me juge pas apte à m'interposer dans ces conflits d'opinion.

M. Lewis: Donc, lorsque vous avez déclaré que ce bill n'ajoutait rien au pouvoir ou aux responsabilités du Conseil, vous vouliez dire simplement que les mots font état de conclusions possibles que le Conseil a déjà tirées auparavant.

M. MacDougall: Je suis à peu près certain que le Conseil a déjà accordé des accréditations qui se situent dans le cadre de celles qui sont envisagées dans ce nouvel article 1^{er} du Bill.

M. Lewis: Oui; permettez-moi d'émettre l'opinion que le mot «envisagées» n'est peut-être pas très bien choisi.

M. MacDougall: Peut-être pas.

M. Lewis: Vous ne voulez pas dire «envisagées» mais bien «englobées», au sens propre des mots du Bill.

M. MacDougall: C'est exact.

M. Lewis: Ce qui est envisagé dans le Bill fait l'objet de nos discussions.

En terminant, Monsieur MacDougall, nous avons eu il y a environ deux semaines l'accréditation du CUPE pour l'unité de la production; il s'agissait là d'un des problèmes qui a peut-être entraîné la présentation de ce bill. Je vous prie de remarquer la manière dépourvue d'ambiguïté avec laquelle je pose mes questions, monsieur le président.

• 1010

Selon le compte rendu des délibérations, pouvez-vous m'indiquer le nombre de membres du Conseil qui ont participé au vote?

M. MacDougall: Je n'ai pas le compte rendu ici; si cela peut vous être utile, je peux toutefois faire parvenir cette donnée au président de votre Comité plus tard dans la journée.

M. Lewis: C'est parfait. Monsieur MacDougall, avez-vous participé à l'audience concernant la dernière demande du CUPE? Je veux parler de l'audience publique; je n'ai d'ailleurs aucun droit de vous poser des questions au sujet de la séance à huis clos. Avez-vous assisté à l'audience publique?

M. MacDougall: J'y étais, Monsieur Lewis.

M. Lewis: Je crois comprendre que le syndicat local de CUPE était le requérant.

M. MacDougall: Non, il n'y avait pas de syndicat local; CUPE en tant qu'organisme était le requérant.

M. Lewis: CUPE en tant qu'organisme était le requérant.

M. MacDougall: Non pas un syndicat local.

M. Lewis: Pour une unité de négociation de tous les employés de la production de Radio-Canada?

M. MacDougall: C'est exact.

M. Lewis: Y compris ceux de la région du Québec, de l'Ontario et des autres régions du Canada?

M. MacDougall: Oui.

M. Lewis: Est-ce qu'un autre syndicat s'est interposé?

M. MacDougall: Oui, nous avons reçu une autre demande de la *National Association of Broadcast Employees and Technicians*, non pas pour la même unité mais pour une unité d'une envergure plus étendue; cet organisme, mieux connu sous le nom de NABET, s'est interposé à la demande du CUPE. Il y a eu une intervention...

M. Lewis: Permettez-moi de vous interrompre un instant, Monsieur MacDougall; est-ce que NABET est un syndicat affilié au CTC comme l'est de CUPE?

M. MacDougall: Oui.

M. Lewis: Ces intervenants étaient donc tous deux affiliés au CTC.

M. MacDougall: Ils étaient intervenants l'un contre l'autre, tout en ayant présenté leur propre demande.

M. Lewis: Oui; est-ce que la NABET a affirmé que certains membres de l'unité pour laquelle elle faisait une demande étaient membres de son organisation?

M. MacDougall: Ils ont proposé un groupe qui comprenait non seulement les employés de la production qui étaient touchés par la demande présentée par le Syndicat canadien de la fonction publique, mais aussi par les employés de la radio et de la télévision qui forment ce que l'on appelle communément le groupe technique. Dans le groupe mixte, ils